

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **URBANISME** – Pôle de tri et de valorisation des déchets de l'agglomération bayonnaise - Convention autorisant Bil Ta Garbi à réaliser des travaux de mise en valeur de boisements sur les parcelles AL 160, 161 et 164

Le Conseil Municipal a été amené lors de la précédente délibération à donner son avis sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bayonne avec le projet de réalisation d'un pôle de tri et de valorisation des déchets mené par le Syndicat mixte Bil Ta Garbi.

Ce projet, comme indiqué dans le dossier de mise en compatibilité, entraîne la réduction de près de 2,7 hectares d'un espace boisé classé (EBC) de 4,5 hectares.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie le 13 octobre 2009 a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte effective des boisements les plus intéressants présents sur le secteur et des mesures compensatoires avancées.

Afin de compenser la réduction de cet espace boisé, le syndicat Bil Ta Garbi propose de mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- sur le site même : création d'un pôle pédagogique pour l'environnement, mise en valeur des boisements sud et réalisation d'un parcours sportif forestier ouvert au public ;
- à proximité, sur le quartier d'Arrousets :
 - o boisement pour partie des parcelles AS 971 et 818 sises jardin de Trouillet et appartenant à la Communauté d'agglomération en vue de leur classement en EBC,
 - o mise en valeur des boisements existants, parcelles AL 160, 161 et 164 appartenant à la commune, localisés derrière le centre aéré d'Arrousets, en vue du classement en EBC de 1,6 hectare (AL 160 et 161)

Il est précisé que le classement en EBC des différentes parcelles précédemment citées devra faire l'objet d'une adaptation du PLU de Bayonne, dès lors que les emprises exactes auront été délimitées et les travaux effectués.

La Communauté d'agglomération a prévu de se positionner sur le projet de boisement des parcelles AS 971 et 818 sises jardin de Trouillet, projet qui va contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants du quartier en participant à la création d'un corridor « vert » le long de l'A63.

Sur les parcelles communales, le projet d'intervention proposé par Bil Ta Garbi en lien avec les services de la ville, consiste à :

- rendre accessible et sécuriser le chemin existant aujourd'hui impraticable ;
- traiter le parcours et les équipements (balisage du chemin, aménagement des zones planes avec des bancs réalisés avec les bois découpés sur place, mise en place de panneaux informatifs et pédagogiques) dans le respect du site.

Ce projet va permettre d'ouvrir au public ce secteur très intéressant sur le plan faunistique et floristique et compléter l'offre en parcours de promenade sur le quartier.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe qui autorise le syndicat Bil Ta Garbi à intervenir sur les parcelles AL 160, 161 et 164 appartenant à la commune pour réaliser les travaux décrits dans la convention, étant précisé que ces travaux seront entièrement pris en charge par le syndicat ;

- de donner votre accord de principe pour le classement en EBC des parcelles AL 160 et 161 lors d'une prochaine modification ou révision du PLU, une fois lesdits travaux réalisés.

Adopté.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares votent contre.

MM. Ugalde et Barrère votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.